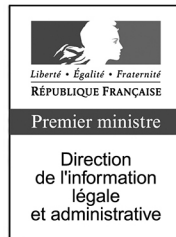


# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Associations

### Fondations d'entreprise

#### Associations syndicales de propriétaires

#### Fonds de dotation

#### Fondations partenariales

## Annonce n° 793

### 59 - Nord

## ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

### Modifications

Déclaration à la préfecture du Nord

*Ancien titre* : UNION DES ASSOCIATIONS LIBRES DE BRIGODE

*Nouveau titre* : **ASSOCIATION LIBRE DE BRIGODE / ASLB**

*Nouvel objet* : Sur l'ensemble du domaine de Brigode: d'assurer dans le périmètre de l'Association syndicale figurant à l'annexe 1 : la protection de l'usage du nom "Brigode", la mise en valeur de l'ensemble du lotissement du Domaine de Brigode toute action d'intérêt commun à l'ensemble immobilier décidée en assemblée générale. Sur les propriétés de l'Union : l'Union a pour objet d'assumer sur les biens dont elle est propriétaire figurant à l'Annexe 2 : la propriété, l'administration, la gestion et l'entretien des ouvrages et constructions qui y ont été aménagés, l'entretien, la réfection et la police des voies de desserte des parcs de stationnement, des espaces verts, des réseaux d'égout et d'assainissement, des canalisations d'eau, de gaz, d'électricité, etc, les travaux de premier établissement des ouvrages qui seraient décidés par l'Union après achèvement de ceux inscrits au programme du lotissement notamment en matière de constructions ou d'installations à usage sport ou de loisirs, la répartition entre les associations membres des dépenses ou charges engagées conformément à son objet et régulièrement décidées conformément aux dispositions des articles 6 et 7 des présents statuts. L'application des dispositions du cahier des charges qui règlemente l'ensemble du domaine de Brigode. L'Union ne peut en aucune circonstance exercer une activité commerciale

*Modifications statutaires* : Mise en conformité des statuts avec l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée relative aux ASL

*Siège social* : 279, avenue de Brigode, 59650 Villeneuve d'Ascq

*Date de délivrance du récépissé* : 9 décembre 2020